

Informations de base	
2022/2058(INI)	Procédure terminée
INI - Procédure d'initiative	
Une stratégie en matière de normalisation pour le marché unique	
Subject	
2 Marché intérieur, marché unique	

Acteurs principaux			
Parlement européen	Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
	IMCO Marché intérieur et protection des consommateurs	BIELAN Adam (ECR)	11/05/2022
		Rapporteur(e) fictif/fictive COMI Lara (EPP) GRAPINI Maria (S&D) HAHN Svenja (Renew) GALLÉE Malte (Greens/EFA) PELLETIER Anne-Sophie (The Left)	

Evénements clés			
Date	Événement	Référence	Résumé
07/07/2022	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
28/03/2023	Vote en commission		
12/04/2023	Dépôt du rapport de la commission	A9-0136/2023	Résumé
09/05/2023	Décision du Parlement	T9-0136/2023	Résumé
09/05/2023	Résultat du vote au parlement		

Informations techniques	
Référence de la procédure	2022/2058(INI)
Type de procédure	INI - Procédure d'initiative
Sous-type de procédure	Rapport d'initiative
Base juridique	Règlement du Parlement EP 55

Autre base juridique	Règlement du Parlement EP 165
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	IMCO/9/09346

Portail de documentation				
Parlement Européen				
Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Projet de rapport de la commission		PE737.208	14/11/2022	
Amendements déposés en commission		PE742.355	02/02/2023	
Rapport déposé de la commission, lecture unique		A9-0136/2023	12/04/2023	Résumé
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T9-0136/2023	09/05/2023	Résumé

Commission Européenne				
Type de document	Référence	Date	Résumé	
Réaction de la Commission sur le texte adopté en plénière		SP(2023)358	29/08/2023	

Réunions avec des représentant(e)s d'intérêts, publiées conformément au règlement intérieur

Rapporteur(e)s, rapporteur(e)s fictifs/fictives et président(e)s des commissions

Transparence				
Nom	Rôle	Commission	Date	Représentant(e)s d'intérêts
GALLÉE Malte	Rapporteur(e) fictif/fictive	IMCO	30/01/2023	Bureau Européen des Unions de Consommateurs 9505781573-45
GALLÉE Malte	Rapporteur(e) fictif/fictive	IMCO	27/01/2023	DIN Deutsches Institut für Normung e. V. 989808524267-58
HAHN Svenja	Rapporteur(e) fictif/fictive	IMCO	13/01/2023	Bundesverband der Deutschen Industrie e.V. Verband Deutscher Maschinen- und Anlagenbau e.V. ZVEI e.V. - Verband der Elektro- und Digitalindustrie
HAHN Svenja	Rapporteur(e) fictif/fictive	IMCO	11/01/2023	DIN Deutsches Institut für Normung e. V.
HAHN Svenja	Rapporteur(e) fictif/fictive	IMCO	10/11/2022	European Telecommunications Standards Institute

Une stratégie en matière de normalisation pour le marché unique

2022/2058(INI) - 09/05/2023 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté par 501 voix pour, 18 contre et 41 abstentions, une résolution sur une stratégie en matière de normalisation pour le marché unique.

Les députés ont rappelé que l'adoption de normes européennes facilite l'accès au marché, accroît la compétitivité des entreprises européennes et la sécurité des citoyens, contribue au renforcement du marché unique et simplifie la mise en conformité pour les acteurs du marché et les autorités nationales, en remplaçant pas moins de 34 normes nationales par une norme européenne.

Considérations générales

Le Parlement a salué l'adoption de la stratégie de normalisation, qui définit cinq grands domaines d'action pour la Commission. Il a souligné que la liste des domaines d'action pourrait encore s'étoffer et qu'il est nécessaire que la stratégie mette davantage l'accent sur l'adoption et la mise en œuvre de normes, notamment auprès des PME.

Les députés estiment que les qualités fondamentales du système de normalisation restent intéressantes et réelles pour le bon fonctionnement du marché intérieur et la compétitivité de l'industrie européenne. Ils sont favorables à l'élaboration des normes européennes **de manière responsable, transparente et ouverte**, en veillant à ce que les besoins et les particularités de l'ensemble des parties prenantes pertinentes soient pris en considération.

Les normes européennes devraient être **ouvertes, inclusives, transparentes, de bonne qualité** et, s'il y a lieu, favoriser des produits durables qui soient plus facilement réparables, réutilisables et recyclables, et devraient également respecter les règles relatives à la protection des données à caractère personnel et au respect de la vie privée. La résolution a souligné l'importance de la normalisation dans les domaines où l'absence de normalisation risque le plus de porter préjudice aux consommateurs, notamment les personnes âgées et les personnes handicapées.

Les députés sont favorables à la création d'un **tableau de bord annuel** sur la normalisation qui couvre les activités de normalisation planifiées, en cours et achevées, dans le but de renforcer la transparence du système européen de normalisation.

Tirer parti du système européen de normalisation

Le Parlement est favorable à la création du **forum de haut niveau** sur la normalisation européenne. Ce groupe d'experts devrait comporter une grande variété de parties prenantes, y compris des PME et des organisations de consommateurs, et garantir la transparence de ses activités. Le forum de haut niveau pourrait apporter une contribution sur les plans stratégique et opérationnel, notamment en collaboration avec le pôle d'excellence de l'Union en matière de normes sur des questions techniques. Les députés ont salué la nomination, à la Commission, d'un **responsable européen** en matière de normalisation. Cette fonction de surveillance devrait être un interlocuteur clé du Parlement, qu'il tiendra informé des activités de normalisation de la Commission.

Le Parlement a recommandé à la Commission d'établir, en concertation avec les OEN, un ensemble clair **d'indicateurs clés de performance et de lignes directrices** sur les aspects de la normalisation qui relèvent de sa compétence, en particulier pour les normes liées aux objectifs du pacte vert pour l'Europe et de la décennie numérique de l'Europe.

Les députés ont salué le fait que la Commission souhaite **accélérer les étapes de l'élaboration des normes**. Des retards se sont produits dans divers secteurs, ce qui est source de difficultés pour les opérateurs, les autorités nationales et la société civile, ou de fragmentation lorsque seules des normes nationales peuvent être utilisées. Les députés ont précisé que la consultation publique des parties prenantes, la recherche de consensus, l'ouverture et la vérification appropriée de l'adéquation des normes avec les obligations juridiques de l'Union, en particulier pour ce qui est des normes harmonisées, devraient prévaloir sur la rapidité.

La législation de l'Union sur les produits devrait se concentrer sur les exigences essentielles en matière de santé et de sécurité, en suivant dans la mesure du possible une approche neutre sur le plan technologique et en laissant la question des exigences techniques aux normes européennes harmonisées.

Le Parlement a demandé l'établissement de **critères stables et clairs** pour l'évaluation des normes harmonisées, communément compris par l'ensemble des parties prenantes, ainsi que la fourniture des ressources nécessaires pour garantir l'évaluation de ces normes en temps utile.

Maintenir l'intégrité, l'ouverture et l'accessibilité du système européen de normalisation

Les députés estiment qu'une évaluation du règlement (UE) n° 1025/2012 peut servir à recenser les domaines dans lesquels il convient de déployer des efforts supplémentaires, avec une possibilité de réformes, au-delà de la modification ciblée déjà introduite par la Commission.

Le rôle, la participation et les contributions des **parties prenantes concernées**, notamment celles qui représentent les PME, les partenaires sociaux ainsi que les intérêts des consommateurs et ceux sur le plan social et environnemental, devraient être évalués et renforcés lorsque de telles réformes peuvent être avantageuses et complémentaires par rapport aux travaux que les OEN envisagent de mener après avoir été invités par la Commission à présenter des propositions de réforme de leur propre gouvernance interne.

La Commission devrait coopérer avec les États membres afin **d'accroître l'aide financière** et de veiller à ce que soient disponibles des programmes de financement capables d'apporter une aide financière importante, stable et à long terme en vue de la participation de diverses parties prenantes, y compris les PME et les organisations de consommateurs. La participation des PME au niveau national devrait être encouragée.

Les députés ont souligné la nécessité d'une approche harmonisée en matière de **spécifications communes** dans les différents actes législatifs de l'Union, rappelant l'importance du lien entre les spécifications communes, d'une part, et les normes européennes et internationales existantes, d'autre part, pour faciliter la conformité, en particulier pour les PME.

Fixer des normes internationales

Les députés estiment qu'il est essentiel **d'améliorer la coordination et la participation européennes au niveau international** avec des partenaires internationaux qui partagent la même optique, tout en respectant le droit des délégations nationales de prendre leurs propres décisions dans les enceintes internationales. Lorsque les points de vue sont similaires à ceux des partenaires de pays tiers partageant la même optique, le leadership décisionnel européen en matière d'élaboration des normes pourrait jouer un rôle multiplicateur pour le leadership industriel européen.

Les députés ont souligné qu'il est également important de donner la priorité aux questions de normalisation dans le cadre de **la coopération avec les pays tiers** pour permettre aux approches ouvertes et suivant la même optique en matière de normalisation de l'emporter au niveau international.

Le Parlement a encouragé une coopération étroite au niveau européen ainsi qu'entre l'Union européenne et l'OTAN en matière d'harmonisation des normes dans le domaine de la **défense**, afin d'accroître l'interopérabilité.

Des innovations de pointe qui favorisent l'établissement de normes en temps utile

La résolution a souligné la valeur que la commercialisation représente pour les activités de recherche, notamment celles entreprises dans le cadre des programmes européens de financement de la recherche. Elle a rappelé que la nature collaborative de la recherche financée par l'Union, y compris avec des chercheurs de pays tiers, peut être bénéfique pour l'élaboration de normes et non seulement encourager la création de normes, mais aussi soutenir la prochaine génération d'experts participant à des activités de normalisation.

Assurer une expertise future en matière de normalisation

Les députés sont favorables à l'élaboration de programmes de sensibilisation et de formation, y compris de programmes d'éducation tout au long de la vie ainsi que d'enseignement et de formation professionnels, visant à créer, pour les universitaires, les futurs professionnels de l'industrie, les décideurs politiques et les représentants de la société civile, des voies vers les activités de normalisation. Ils ont demandé la mise en place de programmes de formation visant à mieux faire connaître les normes et à mettre en valeur les avantages de la normalisation.

Une stratégie en matière de normalisation pour le marché unique

2022/2058(INI) - 12/04/2023 - Rapport déposé de la commission, lecture unique

La commission du marché intérieur et de la protection des consommateurs a adopté un rapport d'initiative d'Adam BIELAN (ECR, PL) sur une stratégie en matière de normalisation pour le marché unique.

Les députés rappellent que l'adoption de normes européennes facilite l'accès au marché, accroît la compétitivité des entreprises européennes et la sécurité des citoyens, contribue au renforcement du marché unique et simplifie la mise en conformité pour les acteurs du marché et les autorités nationales, en remplaçant pas moins de 34 normes nationales par une norme européenne.

Considérations générales

Le rapport salue l'adoption de la stratégie de normalisation, qui définit cinq grands domaines d'action pour la Commission et souligne que la liste des domaines d'action pourrait encore s'étoffer et qu'il est nécessaire que la stratégie mette davantage l'accent sur l'adoption et la mise en œuvre de normes, **notamment auprès des PME**.

Les députés sont favorables à l'élaboration des normes européennes **de manière responsable, transparente et ouverte**, en veillant à ce que les besoins et les particularités de l'ensemble des parties prenantes pertinentes soient pris en considération. Les normes européennes devraient être **ouvertes, inclusives, transparentes, de bonne qualité** et, s'il y a lieu, favoriser des produits durables qui soient plus facilement réparables, réutilisables et recyclables, et devraient également respecter les règles relatives à la protection des données à caractère personnel et au respect de la vie privée. Le rapport souligne l'importance de la normalisation dans les domaines où l'absence de normalisation risque le plus de porter préjudice aux consommateurs, notamment les personnes âgées et les personnes handicapées.

Les députés sont favorables à la création d'un **tableau de bord annuel** sur la normalisation qui couvre les activités de normalisation planifiées, en cours et achevées, dans le but de renforcer la transparence du système européen de normalisation.

Tirer parti du système européen de normalisation

Les députés sont favorables à la création du **forum de haut niveau sur la normalisation européenne** et à la volonté d'élargir l'éventail des voix entendues au moment de déterminer les besoins et les priorités en matière de normalisation, de prévoir les futures activités et de coordonner les approches au sein des organismes de normalisation. Ce groupe d'experts devrait comporter une grande variété de parties prenantes, y compris des PME et des organisations de consommateurs, et garantir la transparence de ses activités. Les députés saluent également la création d'un pôle d'excellence de l'Union en matière de normes et la nomination, à la Commission, d'un responsable européen en matière de normalisation.

Le rapport recommande à la Commission d'établir, en concertation avec les organismes européens de normalisation (OEN), **un ensemble clair d'indicateurs clés de performance et de lignes directrices** sur les aspects de la normalisation qui relèvent de sa compétence, en particulier pour les normes liées aux objectifs du pacte vert pour l'Europe et de la décennie numérique de l'Europe.

Les députés considèrent que les **retards importants** dans les processus de normalisation découlent de différentes causes. Ils demandent à la Commission d'éviter de recourir à des exigences trop prescriptives qui limitent la capacité des experts à proposer en temps utile des solutions appropriées pour répondre aux besoins de normalisation et la possibilité de concevoir des normes pérennes. La législation de l'Union sur les produits devrait se concentrer sur les exigences essentielles en matière de santé et de sécurité, en suivant dans la mesure du possible une approche neutre sur le plan technologique et en laissant la question des exigences techniques aux normes européennes harmonisées.

Le rapport demande l'établissement de **critères stables et clairs** pour l'évaluation des normes harmonisées, communément compris par l'ensemble des parties prenantes, ainsi que la fourniture des ressources nécessaires pour garantir l'évaluation de ces normes en temps utile.

Maintenir l'intégrité, l'ouverture et l'accessibilité du système européen de normalisation

Les députés estiment qu'une évaluation du règlement (UE) n° 1025/2012 peut servir à recenser les domaines dans lesquels il convient de déployer des efforts supplémentaires, avec une possibilité de réformes, au-delà de la modification ciblée déjà introduite par la Commission.

Le rôle, la participation et les contributions des **parties prenantes concernées**, notamment celles qui représentent les PME, les partenaires sociaux ainsi que les intérêts des consommateurs et ceux sur le plan social et environnemental, devraient être évalués et renforcés lorsque de telles réformes peuvent être avantageuses et complémentaires par rapport aux travaux que les OEN envisagent de mener après avoir été invités par la Commission à présenter des propositions de réforme de leur propre gouvernance interne.

La Commission devrait coopérer avec les États membres afin **d'accroître l'aide financière** et de veiller à ce que soient disponibles des programmes de financement capables d'apporter une aide financière importante, stable et à long terme en vue de la participation de diverses parties prenantes, y compris les PME et les organisations de consommateurs. La participation des PME au niveau national devrait être encouragée.

Fixer des normes internationales

Les députés estiment qu'il est essentiel d'améliorer, en matière de normalisation, la coordination et la participation européennes au niveau international avec des partenaires internationaux qui partagent la même optique, tout en respectant le droit des délégations nationales de prendre leurs propres décisions dans les enceintes internationales. Ils soulignent qu'il est également important de donner la priorité aux questions de normalisation dans le cadre de la coopération avec les pays tiers pour permettre aux approches ouvertes et suivant la même optique en matière de normalisation de l'emporter au niveau international.

La Commission et les OEN sont invités à entamer un dialogue avec leurs homologues internationaux et les partenaires commerciaux partageant la même optique.

Des innovations de pointe qui favorisent l'établissement de normes en temps utile

Le rapport souligne la valeur que la commercialisation représente pour les activités de recherche, notamment celles entreprises dans le cadre des programmes européens de financement de la recherche. Il rappelle que la nature collaborative de la recherche financée par l'Union, y compris avec des chercheurs de pays tiers, peut être bénéfique pour l'élaboration de normes et non seulement encourager la création de normes, mais aussi soutenir la prochaine génération d'experts participant à des activités de normalisation.

Assurer une expertise future en matière de normalisation

Les députés sont favorables à l'élaboration de programmes de sensibilisation et de formation, y compris de programmes d'éducation tout au long de la vie ainsi que d'enseignement et de formation professionnels, visant à créer, pour les universitaires, les futurs professionnels de l'industrie, les décideurs politiques et les représentants de la société civile, des voies vers les activités de normalisation. Ils demandent la mise en place de programmes de formation visant à mieux faire connaître les normes et à mettre en valeur les avantages de la normalisation.